



Aide pour probleme de préavis et de contrat de location meublé

Par **orka60**, le **05/10/2008** à **17:17**

Bonjour,

JAI SOUCIS AVEC MON BAILLEUR NOUS AVONS SIGNER UN CONTRAT DE LOCATION EN JANVIER 2007 ET MAINTENANT JE SOUHAITE PARTIRE MAIS JE ME SUIS RENDU COMPTE QUE SUR LE CONTRAT DE LOCATION MEUBLE IL Y AS MARQUE QUE IL Y AS UN MOIS DE PREAVIS MAIS LUI A RECTIFIER AU STYLO BILLE LA DATE ET A MIS UN 2 A LA PLACE DE UN MOI JE LUI ES TELEPHONER POUR REGLER CA IL MA DIT QUE CETAIT LA LOI QUE JAVAIS SIGNER ET QUE JE DEVAIS 2 MOIS DE PREAVIS MAIS JE TROUVE CA ETRANGE CAR SUR MON CONTRAT IL IL A INSCRIT ART 126 DE LA LOI N° 98-657 DU 29 JUILLET 1998 " QUI Y AS UN PREAVIS DE TROIS MOIS POUR LE BAILLEUR ET DE UN MOIS POUR LE LOCATAIRE" POUVEZ VOUS ME CONSEILLER JE NE SAIS PAS QUOI FAIRE JAI TROUVER UN AUTRE LOGEMENT ET JE NE VEUT PAS ET NE PEU PAS PAYER 4 LOYER SUR 2 MOIS DE PLUS SON STUDIO AS PAS MAL DE VICE 1 RADIATEUR POUR 28MCARRE JUSTE 1 V LUXE AU PLAFOND DES PORTES DE CHAMBRE A LA PLACE DUNE PORTE DENTRE , IL A AUSSI LES DOUBLES DES CLEE DE TOUT CES APPARTEMENT (5) DAPRES MES VOISIN ET MOI MEME (JE LAIS VUE FAIRE) IL RENTRE CHEZ LES LOCATAIRES PENDANTS LEUR ABSENCE ! JAI DU CHANGER MON CANNON DE SERRURE CAR UN MATIN JE DORME HEUREUSEMENT QUE JAVAIS LAISSER LA CLE SUR LA SERRURE CAR IL A ESAIYE DE RENTRE CHEZ MOI CA MA REVEILLE ET JAI EU PEUR QUIL RECOMENCE DONC JAI CHANGER LA SERRURE. DE PLUS SONT BAILLE NA PAS L AIR AU NORME (SI IL EN AS?)

merci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **05/10/2008** à **18:09**

Délai de 3 mois pour le propriétaire afin de permettre au locataire d'avoir le temps d'entamer des démarches pour trouver un nouveau logement.
2 mois pour le locataire est le délai légal ramené à 1 mois seulement en cas de force majeure (mutation professionnelle, mariage, etc).

Par **orka60**, le **07/10/2008** à **15:58**

Bonjour j'ai téléphoné à l'adil il m'a dit que selon une loi de 2005 pour les locations meublées le préavis est de 1 mois donc je comprends pas pourquoi vous me dites 2 mois et que d'autre me dise 1 mois merci de me répondre